PALATINE
ASSET MANAGEMENT
Donner du sens et de la valeur à vos investissements



PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0010611335 - Part I

Reporting mensuel au 29 octobre 2026

INFORMATION MMF

Par dérogation, le FCP envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe , la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.
Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement inférieur — Rendement potentiellement supérieur

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

Cliquez ici



Didier LACOMBE
Gérant



Alexandre MONTFERME
Co-gérant

PROFIL

Forme Juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Délégataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0010611335
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management Banque Palatine
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	Inférieure à 3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 12h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Sous.<= 40 M€ : néant ; Sous.> 40 M€ : 0,40% max.
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de septembre
Frais récurrents	0,233% TTC

DONNÉES AU 29.10.2026

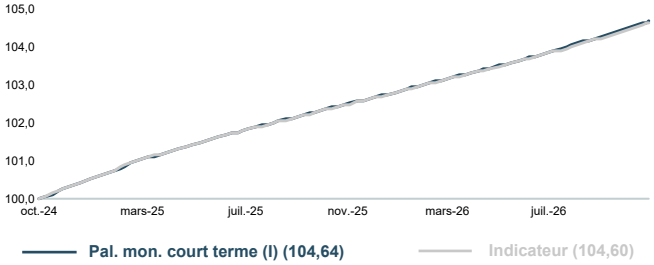
Valeur liquidative	35 870,655 €
Nombre de parts	23 484,102
Actif net global	1 181,71 M€
Actif net de la part	842,39 M€

PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0010611335 - Part I

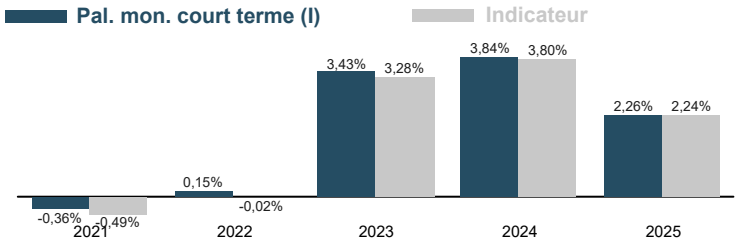
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 30.10.2024



HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Pal. mon. court terme (I)	0,20%	0,59%	1,78%	2,12%	8,82%	11,88%	11,09%
Indicateur	0,20%	0,58%	1,76%	2,10%	8,69%	11,42%	9,15%
Ecart de performance	0,00%	0,01%	0,02%	0,02%	0,13%	0,46%	1,94%

PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Pal. mon. court terme (I)	2,48%	2,40%	2,16%	2,13%	2,86%	2,27%	1,06%
Indicateur	2,51%	2,37%	2,13%	2,11%	2,82%	2,18%	0,88%
Ecart de performance	-0,03%	0,03%	0,03%	0,02%	0,04%	0,09%	0,18%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité de l'OPC	0,15%	0,09%	0,07%	0,05%	0,12%	0,20%	0,22%
Volatilité de l'indicateur	0,15%	0,09%	0,07%	0,05%	0,11%	0,21%	0,23%
Tracking error	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%	0,03%

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 29 octobre, la BCE a laissé ses taux directeurs inchangés (taux de facilité de dépôt à 2.50%, taux "refi" à 2.65% et taux de facilité de prêt marginal à 2.90%). Ainsi, après 7 statu quo consécutifs entre juillet 2025 et juin 2026, la BCE, qui les avait déjà montés de 25bps lors de son meeting du 11 juin et du 10 septembre, a opté cette fois pour un statu quo. Il convient de rappeler que la baisse de septembre 2024 s'était accompagnée d'une "restructuration" des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement ("taux refi") et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Rappelons que le taux des opérations principales de refinancement correspond au taux des emprunts à une semaine réalisés par les banques auprès de la BCE tandis que le taux de facilité de prêt marginal est le taux des emprunts au jour le jour. La facilité de dépôt correspond au taux d'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles placent leurs excédents de cash au jour le jour auprès de la banque centrale.

Le choc pétrolier provoqué par le conflit iranien en cours depuis fin février avait conduit à un premier resserrement monétaire de la Banque centrale européenne en juin à raison de la remontée de l'inflation qu'il a impliquée. Rappelons qu'un scénario semblable avait conduit en 2022, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à un choc inflationniste historique (10,6% sur un an atteint en octobre 2022) que la BCE avait qualifié au début de «transitoire». Ainsi les marchés ont immédiatement intégré une forte prime de risque géopolitique sur le brut: le «brent», voisin de 71US$ fin février à la veille du déclenchement des hostilités, a atteint 113US$/baril fin mars et 126US$/baril fin avril avant de se stabiliser vers les 93US$ fin mai dans l'espoir d'un cessez-le-feu entre belligérants. Suite à la conclusion effective de cet accord, les prix du pétrole se sont repliés vers les 72US$ fin juin, niveau prévalant avant le début du conflit. Des scénarios de prix nettement plus élevés continuaient de circuler si le conflit devait toutefois durer. De fait des ruptures croissantes de ce cessez-le-feu et des extensions régionales du conflit ont finalement conduit depuis au maintien de tensions sur les prix du baril qui ont même atteint un plus haut de 135US$/baril mi octobre pour le brent. L'enjeu pour l'institution était jusque-là de ne pas trop sur-réagir au niveau courant du prix du pétrole en tant que tel mais surtout d'éviter à terme que cette hausse ne se diffuse durablement à l'ensemble de l'économie. En effet, si la remontée des prix de l'énergie impacte instantanément l'inflation globale, elle risque surtout, plus le temps passe, de se transmettre progressivement à l'inflation sous-jacente via les coûts de production, les prix des biens et services et les salaires. Ce mécanisme, s'il s'accompagne d'une hausse durable des anticipations d'inflation, pourrait conduire à un désancrage des anticipations et à l'apparition d'effets de second tour. Dans ce contexte, la BCE a jugé en juin, sa crédibilité étant en jeu, qu'elle se devait de durcir sa politique monétaire. Tel n'a pas été le cas en juillet alors même que le cessez-le-feu avait été rompu et que les cours du pétrole étaient repartis à la hausse (brent remontant à 105US$/baril mi-juillet), la Banque Centrale mettant en avant les «incertitudes» liées à la reprise du conflit mais semblant surtout soucieuse de ne pas freiner la reprise de l'activité économique de la zone euro, déjà morose, par des hausses de taux trop rapprochées. En septembre, confrontée à l'installation du conflit dans la durée, la BCE avait procédé à un second relèvement de ses taux directeurs de 25bps, Mme Lagarde, sa présidente, déclarant que «les perspectives demeuraient très incertaines, avec des risques orientés à la hausse pour l'inflation et à la baisse pour la croissance économique». En dépit d'un plus haut récent atteint sur le prix du baril et d'une inflation ayant atteint +3.8% en septembre, la BCE a choisi l'immobilisme en octobre justifiant que «l'inflation sous-jacente était restée globalement stable jusqu'à présent et les salaires ne montraient pas de réaction significative à ce stade» tout en déclarant que «l'ampleur et la durée accrues du choc d'énergie, ainsi que ses répercussions en termes d'effets indirects et de deuxième ordre, risquent de faire grimper l'inflation et de freiner la croissance». Les opérateurs anticipent donc logiquement une 3ème hausse de 25bps en décembre.

Pour l'avenir, l'évolution de la politique monétaire dépendra de trois inconnues majeures. La première concerne la durée du conflit et son intensité : un choc temporaire pouvait être ignoré par la BCE tandis qu'un choc prolongé renforcerait la nécessité d'une intervention ou plusieurs interventions supplémentaires. La deuxième tient à la situation des détroits stratégiques d'Ormuz et de Bab el-Mandeb, dont une fermeture prolongée amplifierait considérablement le choc d'offre énergétique. Enfin, la troisième inconnue réside dans l'ampleur des destructions affectant les infrastructures pétrolières, qu'il s'agisse des capacités d'extraction, de raffinage, de stockage, de transports ou d'exportation dans tous les pays du Golfe à portée de l'Iran ou de ses proxys car des dommages importants à ces installations prolongeraient mécaniquement la hausse des prix.

COMMENTAIRE DE GESTION (suite)

En définitive, la trajectoire de la BCE dépendra moins du niveau spot des prix pétroliers que de la durée et de l'ampleur du choc énergétique. Un conflit long, accompagné de perturbations durables des routes maritimes et de dégâts significatifs sur les infrastructures, rendrait probable un biais restrictif notable et durable de la politique monétaire. À l'inverse, une désescalade rapide et une normalisation des flux énergétiques, voire des hostilités à bas bruit, limiteraient les pressions inflationnistes et permettraient à la BCE de conserver une posture plus attentiste. Toutes choses égales par ailleurs, les marchés à terme de futures sur Euribor 3 mois anticipent encore 3 hausses supplémentaires de 25bps d'ici la fin du 1er semestre 2027.
En matière de croissance économique, rappelons qu'en 2025, l'économie de la zone euro avait fait mieux que résister puisque sur l'ensemble de l'année, elle avait affiché une hausse de +1,5% nettement supérieure aux +0,9% de 2024 et +0,4% de 2023. Ces chiffres dépassaient même les prévisions de la Commission européenne qui tablait sur +1,3%. Les incertitudes mondiales en matière géopolitique et commerciale n'auront donc pas autant pesé qu'initialement craint. Toutefois en 2026, la guerre conjointe américano-israélienne contre l'Iran, engagée fin février, aura finalement fortement impacté l'économie de la zone euro dès son déclenchement. Ainsi le PIB du Q1 2026, un temps estimé en contraction, s'est affiché en stagnation à 0% en rythme trimestriel (+0.2% au Q4 2025) et à +0.5% en glissement annuel (+1.1% au Q4 2025) selon une estimation définitive publiée par Eurostat matérialisant ainsi un net impact dû au seul premier mois (mars) du conflit à raison des incertitudes qu'il a engendrées. Toutefois les chiffres du Q2 2026 se sont révélés bien meilleurs qu'attendus : +0.6% (contre +0.4% initial) en rythme trimestriel et +1,2% (contre 1% initial) en rythme annuel. Pour ce qui concerne les anticipations d'activité, l'indice PMI S&P composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche en baisse à 51.9 contre 53.1 traduisant l'impact direct de prix des produits énergétiques durablement élevés sur la consommation, l'activité et la confiance. De même l'indice PMI S&P du secteur des services ressort en baisse à 51.7 en octobre contre 53 en septembre. Enfin l'indice PMI S&P du secteur industriel est lui aussi en baisse à 52.4 en octobre contre 52.9 révisé en septembre. Rappelons qu'il s'est situé sous les 50 pendant 37 mois consécutifs avec un plus bas à 42.7 en juillet 2023 avant que l'indice du mois d'août 2025 n'interrompe cette série en s'affichant à 50.7! La croissance de la zone euro demeure potentiellement faible et confrontée à un environnement complexe (accord de paix Ukraine/Russie et USA/Iran difficiles à trouver, effort de remilitarisation, guerre commerciale USA-reste du monde, instabilité politique et difficultés budgétaires de certains pays de la zone euro, etc…). Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait touché son plus bas niveau depuis trois ans et demie grâce au recul des tarifs de l'énergie à +1.7% en septembre 2024 avant de rebondir pour se situer mois après mois à nouveau au-dessus des 2%, cible de moyen terme de la BCE avant de retomber en dessous en début d'année: +1.7% en janvier et +1.9% en février. En revanche, avec l'émergence du conflit iranien, elle n'a cessé de s'éloigner de l'objectif de moyen terme des 2% de la BCE: +2.6% en mars à raison de la flambée des prix de l'énergie, puis +3% en avril et +3.2% en mai avant de légèrement se replier à +2.8% en juin avec le reflux des prix du pétrole sur ses niveaux d'avant conflit suite au cessez-le-feu en vigueur à la fin mai. Toutefois, avec la prolongation du conflit, l'inflation est repartie franchement à la hausse avec +2.9% en juillet, +3.2% en août, +3.8% en septembre et +4% en octobre, au plus haut depuis plus de 3 ans! L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, demeure en revanche stable à +2.5% en octobre comme en septembre tout en restant significativement au-dessus des 2%. On rappelera d'ailleurs que cette inflation sous-jacente n'est plus passée sous les 2% depuis 5 ans. Ces chiffres renforcent les arguments en faveur de nouvelles hausses des taux d'intérêt par la BCE dans les prochains mois, les tensions persistantes au Moyen-Orient maintenant les prix du pétrole à un niveau élevé. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il est stable à 6.4% en août comme en juillet, toujours proche de son plus bas niveau historique de 6.2% de fin 2024 depuis que l'office européen des statistiques a commencé à compiler cette série en avril 1998 pour les pays ayant adopté la monnaie unique. On ne peut que constater que le faible niveau de la croissance de la zone euro et les nombreuses annonces de fermetures d'usines de ces derniers mois n'ont toujours pas de réelle traduction dans les chiffres du chômage.
Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, début mars 2025, les annonces par D. Trump de fixation des tarifs douaniers sur des niveaux sans précédent («Liberation Day») avait déjà conduit à une forte remontée des taux obligataires de la zone euro (Bund 10 ans à 2.90% courant mars 2025). Puis en avril et mai de cette même année, ces taux avaient largement reflué à raison d'anticipations d'un ralentissement économique global en réaction à cette guerre commerciale (Bund 10 ans à 2.45% au plus bas). Enfin ces taux avaient progressivement remonté sur le S2 2025, le Bund 10 ans terminant l'année à 2.85%. Après une baisse en janvier et février, le conflit initié par les USA et Israël contre l'Iran, par les anticipations de fort rebond de l'inflation à raison du renchérissement des prix des produits énergétiques, a eu pour conséquence une reprise de la hausse des taux obligataires les conduisant en septembre sur de nouveaux plus hauts récents depuis près de 15 ans. En octobre ces taux ont reflué. Ainsi le Bund 10 ans est-il passé de 3.59% fin septembre à 3.32% fin octobre (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut récent à +3.59% fin septembre 2026). De même le taux du BONOS espagnol 10 ans est passé de 4.13% fin septembre à 3.94% fin octobre (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020 et plus haut récent à +4.13% fin septembre 2026) ainsi que celui du BTP italien 10 ans de 4.61% fin septembre à 4.51% fin octobre (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus haut récent à +4.98% mi-octobre 2023). En revanche l'OAT 10 ans française aura vu son rendement monter de 4.86% fin septembre à 4.97% fin octobre. Dès lors le spread OAT/BUND s'est encore accru passant de +127bps fin septembre à +165bps fin octobre.
En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise sanitaire! Mais le conflit russo-ukrainien suivi du revirement de politique monétaire de la BCE de 2022 et ses 450bps de hausse des taux ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. Cette hausse s'est par la suite accentuée avec la baisse des taux directeurs de 200bps qui a suivi jusqu'en juillet 2025 accompagnée du début de réduction de la taille du bilan de la BCE. Ainsi la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est-elle passée de +15.6bps en septembre à +16.8bps en octobre (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021) et continue d'évoluer sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation de la politique monétaire de la BCE et notamment le remboursement intégral des opérations TLTRO III achevé fin 2024, ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme. On rappellera que cette même moyenne était voisine des +6bps en avril 2024! Enfin les tensions observées sur le marché obligataire sur le spread France/Allemagne ont pour conséquence des coûts de financement plus élevés pour les banques françaises même sur le court terme.
Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a connu un plus haut récent à +85bps début avril 2025 consécutivement aux annonces d'instauration de droits de douane généralisés de l'administration Trump («Liberation day»). Depuis il avait enregistré une décrue quasi-continue pour toucher un point bas à +50 courant janvier 2026. Suite au conflit iranien, il est reparti à la hausse atteignant +71.5bps fin mars. Mais il a par la suite reflué retombant à +60bps fin avril puis à +53bps fin mai niveau autour duquel il a évolué en juin et juillet avant de terminer le mois d'août à +51bps. Puis la prolongation du conflit iranien et ses impacts sur les prix des produits énergétiques et donc l'inflation ont engendré de vives tensions sur les marchés obligataires fragilisant les bilans des entreprises en conséquence de quoi de nouvelles tensions sur les spreads de crédit sont apparues. Ainsi l'indice a-t-il repris le chemin de la hausse terminant le mois de septembre à +63bps et le mois d'octobre à +65bps.

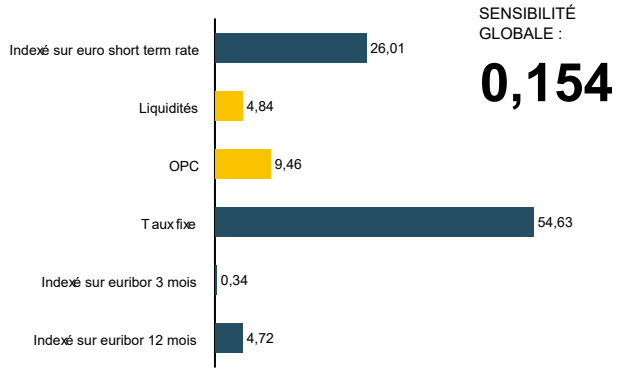
La performance du fonds s'établit à +0,20% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,20%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 2 et 80 jours en fin de mois. Pour les semaines à venir, le FCP va poursuivre, dans une optique prudentielle, la politique adoptée ces dernières semaines et privilégier les titres des émetteurs les plus solides et les indexations à taux variables sur ses investissements les plus longs. Une vigilance accrue sera portée à la liquidité du fonds dans un contexte marquée par une augmentation des incertitudes politiques.

PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0010611335 - Part I

ALLOCATION (%)

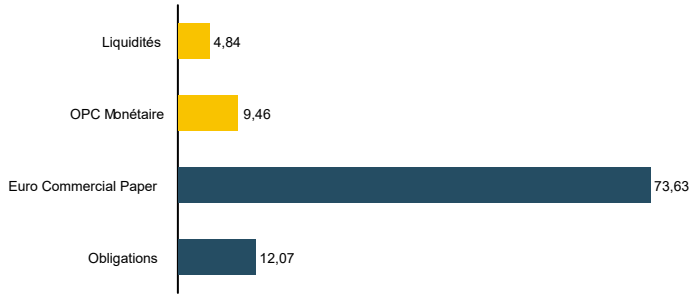
RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



SENSIBILITÉ GLOBALE :

0,154

RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



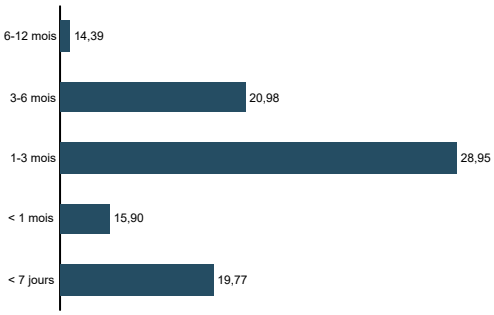
CATEGORIE DES EMETTEURS

CORPORATES	30,84%
FINANCIÈRES	54,86%
LIQUIDITÉS	4,84%
OPC	9,46%

PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 83 émetteurs)

OSTRUM CASH EURIBO (OPC)	4,75%
OSTRUM SRI CASH (OPC)	4,71%
CODEIS SECURITIES SA (FINANCIÈRES)	4,29%
SOCIETE GENERALE SA (FINANCIÈRES)	3,35%

RÉPARTITION PAR MATURITÉ



WAM : **2j**

WAL : **80j**

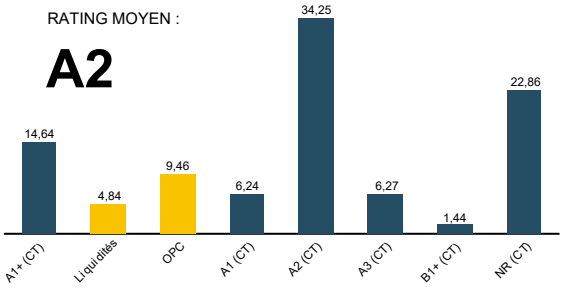
WAM : Weighted Average Maturity (Maturité moyenne pondéré) en jours

WAL : Weighted Avergae Life (Durée de vie moyenne pondérée) en jours

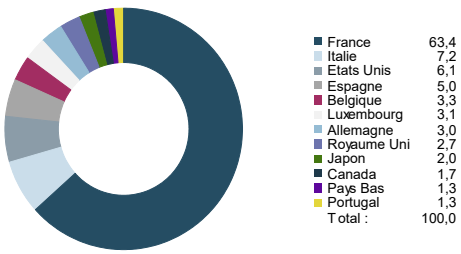
RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE

RATING MOYEN :

A2



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONETAIRES) (sur un total de 154 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
XFCS00X72QR3: CODEIS SECURITIES OISEST+0.18% 14	2,16%	Etablissements et institutions financières	France
XS2844576509: NATIXIS CORPORATE INVESTMENT BANK	2,14%	Etablissements et institutions financières	Luxembourg
XFCS00X7CGB2: CODEIS SECURITIES OISEST+0.2% 15-	2,14%	Etablissements et institutions financières	France
666909392IPA: ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 121	1,44%	Entreprises	Italie
FR0129728103: CREDIT AGRICOLE SA 091126 OISEST	1,28%	Etablissements et institutions financières	France
PTRE8LJM0117: RENR ENER NACI ZCP 10-11-26	1,27%	Entreprises	Portugal
666909483IPA: AEDIFICA NV/SA 231126 FIX 2.71	1,27%	Etablissements et institutions financières	Belgique
XS3501895216: NTT FINANCE UK LIMITED 091226 FIX	1,27%	Etablissements et institutions financières	Japon

AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est un Fonds Commun de Placements (« FCP »), agréé en France et supervisée par l'AMF. Le FCP est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com>.
La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com> à l'adresse https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.
Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com>

A l'attention des investisseurs résidant en France :
Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.
Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com

Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.